

DECLARATION LIMINAIRE AU CTR DU 8 FÉVRIER 2022  
**DES RÉFORMES POTEMKINE :  
DE BELLES DEVANTURES...  
ET RIEN QUI FONCTIONNE DERRIÈRE**



Monsieur le Président,

Vous nous convoquez aujourd'hui pour encore et toujours donner un avis sur des textes relatifs à des regroupements de services, des créations de plates formes à compétence supra départementales et des expérimentations tendant à remettre en cause la séparation ordonnateur/comptable dont on nous dit pourtant qu'elle serait préservée dans le cadre de l'ordonnance RGP ce dont nous ne sommes toujours pas convaincus.

A lire d'ordre du jour de ce CTR, **tout doit apparemment se dérouler comme s'il ne se passait rien, comme si tout allait bien dans les services, comme si les personnels étaient encore en capacité d'absorber de nouveaux changements.**

Et pourtant, **tout ne va pas bien dans le réseau**, bien au contraire et la crise sanitaire n'explique pas tout. En effet, outre les questions de pouvoir d'achat pas toutes nées de l'inflation récente, les conditions de travail et d'exercice des missions sont en constante dégradation. **Cette situation, si vous n'en tenez pas compte rapidement en marquant une pause dans des réformes dont nous persistons à demander l'arrêt, risque d'entamer la résilience des personnels. Elle risque aussi de saper leur niveau d'engagement hors normes qui reste, même dans la période et même insuffisamment reconnu, votre meilleur atout.**

Pour F.O.-DGFIP, cette dégradation trouve principalement son origine dans les suppressions d'emplois, et la mise en œuvre du NRP à travers la création de SGC, les fusions de SIP, de SIE, de brigades de vérifications, de SPF, les créations d'antennes et les délocalisations qui, loin de simplifier le quotidien des agents et des usagers, exacerbe au contraire les tensions.

**Sur tout le territoire, il nous revient que, contrairement à ce que vous prétendiez et prétendez toujours, l'accueil du public et le fonctionnement des services n'en sont pas améliorés bien au contraire. Partout ce ne sont que difficultés** dans les arrêtés comptables et la production des comptes de gestion. Que dire encore des CDL sans bureau et des réinstallations immobilières loin d'être toutes réglées et parfois défailtantes ?

A titre d'exemple, voici ce dont nous avons eu connaissance très récemment. Dans un département du Sud, un projet d'installation immobilière d'un SGC capote. La raison commanderait de laisser les choses en l'état dans l'attente d'un autre projet. Ce n'est pas l'option retenue par la Direction locale qui a décidé de mettre en place ce SGC coûte que coûte quitte à éparpiller les agents

dans tout le département façon puzzle. Ainsi, ce SGC le quel concerne aussi des communes d'un département limitrophe sera installé à la cité administrative. Pour y faire de la place, les agents du PCE et du PCRFP seront envoyés dans des communes plus éloignées, sans compter le déplacement d'une antenne PCRFP. Sauf à vouloir créer des dysfonctionnements en cascade et prendre les agents pour des pions, l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Des situations analogues existent ailleurs, celle-ci n'étant qu'emblématique du **niveau d'impréparation et d'obstination qui préside à cette réforme ce, qui aboutit généralement à de sérieuses difficultés**. Tout ceci conduit des élus locaux, pourtant signataires de conventions avec la DGFIP, mais aujourd'hui frappés d'amnésie, à dénoncer par voie de presse ce qu'ils ont eux-mêmes, par leur inertie, contribué à mettre en place. **L'analyse initiale de F.O.-DGFIP selon laquelle le NRP constitue un nouvel outil de réduction du maillage territorial des services destiné à masquer les suppressions d'emplois et porteur de dangers sur les missions s'en trouve malheureusement confortée.**

Si encore les personnels pouvaient imaginer que ce serait juste un mauvais moment à passer et qu'ensuite le réseau serait stabilisé et qu'ils pourraient consacrer en toute sérénité leur énergie à servir nos concitoyens, mais ils savent bien que c'est illusoire.

**Pour F.O.-DGFIP, la tendance lourde à l'œuvre dans ce processus ne peut qu'aboutir à une réduction sans fin des implantations de la DGFIP, y compris de directions locales, devenues des coquilles vides, l'essentiel des missions étant regroupées dans les DRFiP ou sur des plates formes supra départementales ou inter régionales.**

La vraie question est de savoir si ça s'arrêtera avant que démonstration soit faite de notre inefficacité, ou si le but recherché est précisément celui-ci. **Tout ceci ressemble furieusement à une réforme Potemkine : de belles devantures et rien qui fonctionne derrière.**

Certes, vous proposez des solutions individuelles afin d'édulcorer les conséquences du NRP en matière de mobilité. Cependant vous n'ignorez pas qu'elles ne feront que retarder des échéances inévitables comme vous savez aussi que ce n'est pas demain que la DGFIP cessera d'être considérée comme un réservoir de suppressions d'emplois. **Il ne suffit pas de dire, probablement dans un moment d'égarement, que la DGFIP est une administration d'élite encore faut-il lui donner concrètement les moyens de le rester.**

Nous interviendrons le moment venu sur chacun des points de l'ordre du jour.

Vous avez en outre accepté, à la demande des représentants des personnels, d'inscrire deux autres questions à l'ordre du jour : soit la déclinaison du fonds d'amélioration du cadre de vie et les conditions d'exercice et des moyens du dialogue social, les difficultés ne manquent pas non plus sur ces deux points.

Puisque nous en sommes à évoquer un des volets de l'accord que nous avons signé l'année dernière, nous rappelons que dans le volet promotions de ce même accord figuraient 30 possibilités supplémentaires à l'examen professionnel de B en A au titre de 2022. Nous sommes étonnés de ne pas trouver 30 lauréats supplémentaires dans les résultats cet examen publiés vendredi dernier. **En conséquence, nous vous demandons d'appeler ces 30 collègues rapidement et au-delà l'ensemble des listes complémentaires en attente dont les services ont grand besoin.**